

BUREAU DU JOURNAL
ROUBAIX
43, Grande-Rue, 43
TOURCOING
Rue Desarmont, 12

LE MATIN

ABONNEMENTS:
Tous les jours, 0.10
En un an, 12.00

DE ROUBAIX - TOURCOING

La Question Juive à la Chambre

ELECTION LEGISLATIVE DU 26 MAI
PARTI OUVRIER
Emile SOHIER
CANDIDAT SOCIALISTE
LE
Congrès International
DES MINEURS

Le 26 mai, les députés des mineurs de la Belgique, de l'Allemagne, de l'Autriche, de l'Angleterre et de la France, se réuniront à Paris, en Congrès international.
Le règlement du travail à huit heures, de la descente à la remontée des puits, voté à deux reprises à la Chambre des communes, sera l'objet d'une discussion qui ne sera pas sans intérêt à nos gouvernements.
En attendant la décision prise par la réunion internationale des mineurs, qui eut lieu à la Bourse de travail de Paris en 1894, plusieurs de nos amis et moi déposèrent au Parlement, le 27 avril de la même année, une proposition ayant pour but de donner la journée de travail à huit heures dans les travaux souterrains.
C'est une intéressante question examinée par la conférence internationale de Bruxelles, le 15 mars 1899, puis en 1890 par celle qui présida dans sa capitale l'empereur d'Allemagne, ne donna plus selon nous, être contestée.
M. Haumer, président de la Conférence internationale, appréciait les conditions faites aux travailleurs, n'a-t-il pas déclaré que « l'humanité, aussi bien que le bien-être de la race humaine, ont besoin d'être affermis par la dégradation des nombreuses classes de population. Il faut laisser subsister plus longtemps cet état de choses ».

an de la législature, c'est-à-dire en octobre 1898.
Devenu caduque, nous la reprimons et la déposons à nouveau dès la constitution de l'assemblée élue en août 1899.
Plus exigeante sans doute que les diplomates qui délibèrent à Berlin et en Suisse et ainsi que des associations ouvrières qui réclament la loi de huit heures dans leurs congrès internationaux, la commission dite de travail a été pas encore suffisamment éclairée. Elle n'entend présenter son rapport qu'après s'être entourée de tous les renseignements.
La minorité des opposants n'a pu faire entendre ses protestations.
La commission a cru nécessaire d'aller interroger les houillères pour savoir s'il y a lieu d'introduire dans le projet une clause qui leur laisse la liberté de prolonger les heures de travail au-delà des restrictions de la future loi.
On arguera de la volonté contraire de quelques travailleurs, tellement acharnés à la besogne qu'ils protesteraient si on leur ordonnait de déposer la pioche plus tôt qu'ils n'ont coutume? Comme toujours c'est la liberté de la quasi-totalité qui sera sacrifiée.
C'est ainsi que toutes les lois de prétendu philanthropie que l'Official enregistré, ne sont que des lois de tyrannie sociale.
Exemples: la loi du 21 mars 1884 sur les syndicats professionnels; celle sur les délégués à la sécurité des ouvriers mineurs et enfin le texte récemment promulgué sur les caisses de secours, qui causèrent de si nombreuses victimes avant même d'être mis en vigueur.
Que la commission du travail y prenne garde: à force de vouloir ménager les intérêts personnels, on arrive à compromettre ceux des majorités.

LA DÉMISSION
DU MAIRE DE ROMILLY
Un crime patronal
Dans un de nos derniers numéros, nous avons annoncé que le citoyen Bouhery, maire socialiste de Romilly-sur-Seine, s'était volontairement démis de ses fonctions, en faveur de son collègue Henri Millet, ouvrier bonnetier, congédié par son patron, uniquement à cause de ses opinions politiques.
Le conseil municipal de Romilly, guidé par un admirable esprit de solidarité ouvrière, dont le citoyen Bouhery avait le premier donné l'exemple, a protesté contre cette laïque manœuvre patronale, en proclamant d'abord, à l'unanimité, le citoyen Millet, victime du capitalisme local et lui votant une subvention annuelle de 1000 francs, pour lui permettre de donner à sa famille le pain que lui retirait son employeur.
Caractéristique du Matin vient de se rendre à Romilly, où il a interviewé l'ancien et le nouveau maire, ainsi que quelques patrons du cru. Le récit qu'il publie de sa visite dans cette commune est instructif à plus d'un point de vue; il constitue un singulier réquisitoire contre le régime capitaliste.

La Semaine politique
GÉRAULT-RICHARD
Nous publierons tous les lundis, sous le titre ci-dessus un article de notre ami le citoyen Gérault-Richard député de la Seine.
Le vaillant rédacteur du Chamberd et de la Petite République, a bien voulu accepter une collaboration régulière dans ce journal.
La première Semaine politique de Gérault-Richard, paraîtra dans notre numéro de demain.
NOS DÉPÊCHES
DU JOUR ET DE LA SOIRÉE
CONSEIL DES MINISTRES
Paris, 25 mai. — Les ministres se sont réunis ce matin à l'Élysée sous la présidence de M. Waldeck-Rousseau.
Le ministre de la guerre a communiqué au conseil des ministres la dépêche qu'il a reçue du général Duchesne et que nous donnons d'autre part.
M. André Lebou, ministre du commerce chargé de représenter le gouvernement aux fêtes qui auront lieu demain à Angers pour le 100^e anniversaire de la République.
M. Hanotaux a été averti que M. Broca, syndic de la municipalité de Magenta, présent par l'ambassadeur d'Italie à Paris, a demandé aux ministres des affaires étrangères et de la guerre, que l'armée française soit représentée à l'inauguration du monument du maréchal de Mac-Mahon.
Le ministre de la guerre a désigné à cet effet, le général de Vaulgnant, commandant le 1^{er} corps d'armée, ancien officier d'ordonnance du maréchal.
La famille du maréchal sera représentée à la cérémonie par le capitaine de Mac-Mahon.
LA CHAMBRE
Avant la séance
Paris, 25 mai. — Dans les couloirs de la Chambre, où les députés sont nombreux, on s'entretenait de l'interpellation de M. Denis sur les faits qui ont amené la révocation de M. Levallant, trésorier général.
On annonce que le président demandera que cette interpellation soit jointe à celle de M. d'Hugues et sur les dangers de l'infiltration incessante de la race juive chez nous.

Taxe sur les Étrangers
On a distribué aujourd'hui avant la séance une proposition de loi de M. Bazille tendant à imposer aux étrangers résidant en France et vivant du produit de leur travail, une taxe militaire de 2 fr. par mois.
LA SEANCE
Paris, 25 mai. — La séance s'ouvre à 2 heures sous la présidence de M. Brisson.
LES POUVOIRS
des conseillers généraux et d'arrondissement
Par 320 voix contre 116, la Chambre vote l'urgence pour une proposition de loi de M. Esmein tendant à décider que les pouvoirs des conseillers généraux et d'arrondissement élus en 1895 expirent le 45 juin 1901, exception faite pour les membres des conseils d'arrondissement qui, par application de la loi du 23 juin 1892, se seront élus que pour trois ans, et que les conseillers généraux et d'arrondissement élus en 1898 le seront pour une période expirant le 15 juin 1904.
Encore une statue
M. Castella dépose une proposition de crédit de 50,000 fr. pour exécuter un décret de gouvernement de la Défense nationale en 1870 tendant à couler en bronze la statue de la ville de Strasbourg élevée sur la place de la Concorde.
Il demande l'urgence et la nomination d'une commission spéciale chargée d'examiner sa proposition.
M. Ribot, président du Conseil. — J'ai prévu que le président de la Chambre que le Gouvernement a l'intention de déposer très prochainement un projet de loi tendant à ouvrir un crédit spécial en vue d'honorer la mémoire des soldats morts pendant la guerre de 1870-71. Quand ce projet sera déposé, je ne m'opposerai pas, au sein du Gouvernement, à ce que la proposition de M. Castella soit renvoyée à la même commission.
M. d'Hugues. — Sera-ce avant d'aller à l'Élysée?
M. le président du conseil. — Tout le monde comprendra la pensée qui nous dicte ce projet. C'est une question de patriotisme, et j'espère que nous serons d'accord sur ce point.
M. Castella. — Je demanderais à M. le président du conseil, j'accepte l'ajournement.
M. Fabrot. — Donnez les 50,000 fr. aux pauvres. Il y a déjà une statue en pierre.
LA QUESTION JUIVE
Interpellation de M. Denis
L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Denis, député des Landes, sur le rôle de l'élément juif en France.
Sur la demande du président, M. d'Hugues consent à ce que son interpellation soit jointe à celle de M. Denis.
Discours de M. Denis
J'ai voulu signaler un incident de notre vie politique; il a plu à M. le président d'élargir le débat.
Au cours du procès des frères Schwob, on a appliqué une certaine catégorie de Français ou soi-disant tels, j'ai appliqué avec les balances de la justice. Les frères Schwob se vantaient d'avoir eu de nombreux progrès et de les avoir tous gagnés, sans jamais démentir de nombreux faits, ils ont pu avoir l'usage d'un haut fonctionnaire, M. Isaac Levallant, bien connu pour les mesures sévères qu'il prenait contre les maisons de jeu des stations balnéaires lorsque la saison était finie, (Rires et applaudissements sur divers bancs).
A pu lire des lettres édifiantes de M. Levallant aux frères Schwob, lettres où il déclarait qu'il avait très vivement le sentiment de sa race, qu'il considérait comme la première aristocratie du monde.
Le gouvernement a révoqué cet aristocrate; mais n'a-t-on recherché les iniquités commises? A-t-on fait une enquête sur les actes de magistrats dont il était question dans cette correspondance?
M. le président du conseil. — Parfaitement, il y a eu une enquête.
M. Denis. — Je prends acte de cette réponse. M. Puybaraud fut également mêlé à cette affaire; mais il appartient, lui, à une autre aristocratie: celle de la police. (Rires)
La question est plus haute. Ces épisodes sont peu de chose en face de la campagne de démolition entreprise par les juifs allemands dans notre pays. Quand les juifs n'ont pas autre chose à vendre, ou à lui, ils n'hésitent pas à vendre la patrie. (Applaudissements à droite).
J'essaierai de circonvenir le débat. (Rires).
L'action du juif en Algérie mérite une mention spéciale. Ils pratiquent effrontément l'usure qui est le fléau qui ronge ce beau pays. Les faits sont trop longs à citer. L'usure est telle qu'on voit des juifs louer à raison de 450 fr. par an des mobiliers de 150 francs.
M. le président du conseil semble estimer qu'il n'y a pas dans l'affaire une question de race, contrairement à l'affirmation des juifs eux-mêmes. (Très bien sur divers bancs).
Le gouvernement se rendra-t-il compte de l'absorption par les juifs de nos hautes fonctions publiques? Il y aurait intérêt à ne pas laisser perdre de vue ce point de l'Est.
M. le président. — Vous ne pouvez pas, en parlant d'un fait particulier, faire de générales insinuations contre toute une catégorie de citoyens.
M. Denis. — A Aix, le président est juif, et c'est devant cette cour que viennent tous les procès d'appel des affaires d'Orient. On peut citer divers ministères dans les hautes fonctions desquels on compte une trentaine de juifs.
M. Ribot esquive des gestes d'étonnement.
M. Denis. — Je suis encore au-dessous de la vérité, pourquoi les juifs recrochetent-ils les hau-

fonctions administratives? C'est afin de pouvoir travailler le peuple et changer l'état d'âme de la France.
En 1836, Toussaint souleva les juifs de Rouen et d'Alençon, le même danger nous menace aujourd'hui.
Depuis 1870, d'innombrables fortunes formées par des acquisitions par des juifs; elles ont été acquises par le vol et l'escroquerie. Tout le monde connaît la fièvre du Mandarine. Qui demain le paillard sera un danger, on verra de quoi sont capables les juifs.
On dira qu'il faut distinguer entre les juifs allemands et les juifs français, dont quelques-uns ont su se faire aimer; mais la France est obligée de compter avec les juifs cosmopolites, riches et ignorants. Que les juifs se livrent à des spéculations, soit, mais qu'on ne les laisse pas entrer dans les hautes situations de l'État.
A la tête de toutes les régions, on trouve les juifs. Quelquefois personnes à cette horde de solliciteurs, les juifs français, les Corbius Herg et les Arson ont échangé à la France le bœuf en échange de l'hospitalité qu'on leur a accordée; ils ont fait démolir la République.
Le président du conseil du conseil n'a pu de sa puissance mais saisir Arson qui fut arrêté à travers les forêts et les mers. (Rires). Je souhaite que vous soyez plus heureux que lui.
Pendant la période boulangériste, il y avait plusieurs parties en présence. A la tête de chacune d'elles se trouvait un juif: les boulangéristes avaient Joseph Reinach, les boulangistes de gauche Naquet, et ceux de droite Arthur Meyer qui, on le sait, fut l'âme véritable de la conspiration. (Explosion de rires et applaudissements).
Il y a vingt ans, on a dit: le cléricalisme, voilà l'ennemi! Aujourd'hui l'ennemi, c'est le juif! Les juifs ont fait la démolition de la République.
Discours de M. d'Hugues
M. d'Hugues: La question juive est complexe et chaque fois que j'en aurai l'occasion, je soulèverai cette question devant la Chambre, car j'estime qu'il y a danger à laisser s'implanter les juifs chez nous. Les juifs sont cosmopolites; avant d'être arrivés à Paris, M. Kahn était grand rabbin à Bruxelles et dans son discours d'installation il adressa ses auditeurs de ne rien abandonner des traditions juives.
Une voix se levait: Des traditions religieuses.
M. d'Hugues. — Vous souvenez-vous, je le regrette, il y a eu des anti-patriotes et il n'est pas possible de les suivre à la trace partout, on peut au moins prendre des mesures contre leur envahissement. En Algérie, ils ont 4,000 et en France 100,000; ils accaparent le gros commerce, la grande industrie, occupent des sièges dans la magistrature et ont envahi les fonctions publiques.
Je pourrais citer différents documents prouvant que la question juive est à l'ordre du jour de tous les pays, elle attire l'attention de tous les peuples; elle reviendra à la tribune malgré vous, ce jour-là la danger sera grand.
Discours de Rouaet
M. Rouaet expose les raisons qui empêchent les socialistes de voter avec les anticléricals et avec le gouvernement. Les socialistes ne peuvent accepter les doctrines des anticléricals, doctrines contraires à l'esprit de la Révolution; les juifs n'ont pas fait la société actuelle.
Les Juifs, dit-il, n'ont pas été le milieu social actuel; il y a eu des catholiques qui emploient des procédés qui sont au moins aussi blâmables que les leurs. Mais d'où qu'ils viennent, on doit s'élever contre la vénalité et la corruption. (Appl. à gauche).
Depuis un siècle, les Juifs ont tout envahi. L'armée, l'administration, le finance, sont devenus leurs choux.
Ils accaparent le commerce des villes la Provence, et cette invasion inquiète bien des esprits. (Mouvements divers).
Le peuple est unanime à demander que le gouvernement s'occupe de cet envahissement.
Plusieurs journaux, sans parti-pris, se sont faits l'écho de ce sentiment, et au point de vue financier comme au point de vue patriotique, il a un pressant intérêt à s'occuper de cet état de choses. (Très bien).
On doit envisager la question au point de vue de la restitution des biens volés à l'épargne par des moyens malthusiens.
Pourtant on ne peut demander l'expatriation des juifs qui se sont enrichis par de nombreuses spéculations. (Très bien).
L'agriculture juive n'est pas différente de l'agriculture catholique, les moyens employés sont les mêmes, et on ne trouve la preuve dans l'affaire de Panama; car il y a eu de nombreux catholiques dans cette œuvre de rapacité! (Très bien à gauche).
La vérité est qu'en ce qui concerne un problème économique et non d'un problème de race, il n'y a ni juifs ni chrétiens, il n'y a que des capitalistes.
Les socialistes ne peuvent prendre parti en ce débat, car, pour eux, l'aristocratie féodale n'est pas plus mauvaise que l'aristocratie financière. (Applaudissements à gauche).
Puis, sortant des doctrines générales, l'orateur socialiste s'élève contre l'inertie du gouvernement à l'égard de certaines affaires financières regardées comme véreuses et dont les tripoteurs sont restés impunis.
Ainsi, M. Trarieux garde des secrets, redoutant évidemment de voir découvrir quelques-uns de ses amis de son côté, les tripoteurs Rouaet pour conjurer la danger.
Le Garde des sceaux. — Citez un exemple. (Exclamation à gauche).
Rouaet. — Je citerai celui de la société française anglaise des mines d'or.
Le Garde des sceaux. — Le gouvernement s'occupe précisément d'étudier une modification de la loi qui permettra de réprimer ces abus. (Bruit à gauche).
Rouaet persiste à soutenir qu'il y a de nombreux cas où les tripoteurs jouissent de la plus grande tranquillité, et il termine en réclamant plus d'énergie de la part du Gouvernement.